

le 28 mars 2002

Le vingt huit mars deux mil deux, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents : M. R. BORDERON - M^{me} MC CREPINSEK - M. F. ALLARY - M. L. PHELIPPEAU - M. G. JOSEPH - M. B. BOURREAU - M. J. ROSSIGNOL - M^{me} J. HOCQUET - M. A. FERRET - M. B. BOUCHET

Absent, M. J. NAZIERE.

Monsieur Francis Allary a été élu secrétaire.
Monsieur Richault, Trésorier, donne lecture du Compte Administratif de l'année 2001.

C. C. A. S. 2001

Depenses de Fonctionnement	0.
Recets de Fonctionnement	0.
Resultat reporté. 2000.	1.139,67 Fr.

Resultat a reporter 2002 1.139,67 Fr - soit 173,74 €
Sous la présidence de M. Rossignol le CA 2001 du CCAS est approuvé.

DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU COMITÉ CCAS de COMBIERS
 DU CONSEIL

SÉANCE DU 28 / 03 / 2002
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice _____

- (1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. R. BORDERON
 (1) Le Comité Syndical
 (1) Le Conseil _____

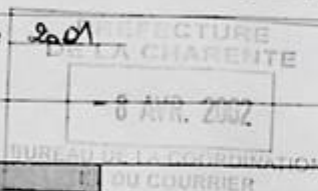
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2001, le 28 / 03 / 2002 ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2001

Constatant que le compte administratif présente :

- (1) Un excédent de fonctionnement de _____

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



1.139,67 F

POUR MÉMOIRE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B) RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 139,67 F
C) RÉSULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	1 139,67 F
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	



DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en Investissement	
C) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	1 139,74 €

- (1) Un déficit de fonctionnement de _____ F
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.



Le Président,

Fait à Combiers, le 28 / 03 / 2002

- Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil _____ À _____, le ____ / ____ / ____

Nombre de membres en exercice	<u>11</u>	Certifié exécutoire par :	
Nombre de membres présents	<u>10</u>		<input checked="" type="checkbox"/> Le Maire <input type="checkbox"/> Le Président
Nombre de suffrages exprimés	<u>10</u>		compte tenu de la réception en <u>16/02</u> Préfecture, le ____ / ____ / ____ et de la publication, le ____ / ____ / ____
Votes : Contre <u>0</u> Pour <u>10</u>			
Abstentions <u>0</u>			
Date de convocation : <u>20.03.2002</u>		Maire, <u>Combiers</u> le <u>19 04 2002</u> le Président, _____	



(1) Cocher la case correspondante.
 (2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (3) F, subvention : _____ F
 (4) F, subvention : _____ F

Vote du CA 2001 Commune.

M. Richault donne lecture du Compte Administratif 2001.
Il ressort.

- Recettes de Fonctionnement	422.677,52
- Dépenses de Fonctionnement	303.172,08

Solde de l'année 2001	119.505,44
Restat 2000.	216.922,52

Resultat Fonctionnement 2001. 336.427,96 + 336.427,96

- Dépenses d'investissement.	234.980,69
- Recettes " "	73.776,00

Restat Déficit 2000	- 161.174,69	+	189.301,22
---------------------	--------------	---	------------

Déficit 2001. - 1.873,47 - 1.873,47

Resultat Global 2001 + 334.554,49

Sous la présidence de M. Rossignol le compte administratif 2001 est approuvé à l'unanimité.

Approbation des Comptes de Gestion de M. Richault Luc. Trucquié de conseil municipal, à l'unanimité déclare que le compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2001, par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Ordre du jour : Vote des quatre taxes

Le conseil municipal, considérant que le produit attendu pour l'année 2002 des quatre taxes directes locales est de 12.700 €, à l'unanimité vote les taux suivants :

- taxe habitation	2.87 %
- taxe foncière (bâti)	8.33 %
- taxe foncière (non bâti)	16.96 %
- taxe professionnelle	1.65 %



DÉLIBÉRATION (1)

DU CONSEIL MUNICIPAL de COMBIERS
 DU COMITÉ _____
 DU CONSEIL _____

SÉANCE DU 28 / 03 / 2002

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2001

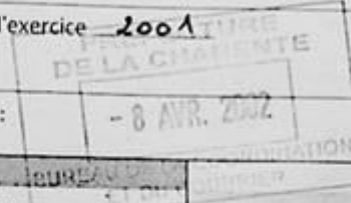
(1) Le Conseil Municipal (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil
 réuni sous la présidence de M. R. BORDERON, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2001, le 28 / 03 / 2002 ce jour

Considérant _____
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2001

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de _____ 336.427,96 F
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 119 505,44 F
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	+ 216 522,52 F
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	336 427,96 F
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	Aut. 51 288,11 €
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	285,56 €
E) SOLDE DES RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	5 086,85 €
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	5 372,13 €

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	23 571,11 €
C) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	27 717,11 €

(1) Un déficit de fonctionnement de _____ F
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement



Pombus, le 28 / 03 / 2002
 Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal, Le Comité Syndical, Le Conseil _____
 À _____ le ____ / ____ / ____

Nombre de membres en exercice <u>11</u> Nombre de membres présents <u>10</u> Nombre de suffrages exprimés <u>10</u> Votes : Contre <u>0</u> Pour <u>10</u> Abstentions <u>0</u> Date de convocation : <u>20.03.2002</u>	Certifié exécutoire par : <input checked="" type="checkbox"/> Le Maire <input type="checkbox"/> Le Président compte tenu de la réception en _____ Préfecture, le <u>8 / 04 / 02</u> et de la publication, le ____ / ____ / ____ le <u>19 / 04 / 02</u> le Président,
--	--



(1) Cocher la case correspondante.
 (2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (3) Indiquer l'origine du financement : _____ F, subvention : _____ F, ou autofinancement : _____ F.
 (4) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Vote du Budget Primitif 2002

COMMUNE DE COMBIERS (EUROS)	Budget primitif 2002
III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
 - avec les opérations listées dans ce budget

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans opération, à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés.

- III - Le présent budget a été voté avec reprise du résultat.

OPERATIONS DE L'EXERCICE

CHAPITRES	Propositions nouvelles du Maire (1)		Vote du Conseil Municipal (1)
DEPENSES DE L'EXERCICE			
	84 026.11	I	84 026.11
011 Charges à caractère général	36 644.00		36 644.00
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 793.00		20 793.00
65 Autres charges de gestion courante	12 564.00		12 564.00
014 Atténuation de produits			
66 Charges financières	587.00		587.00
67 Charges exceptionnelles	2 000.00		2 000.00
022 Dépenses imprévues	3 104.55		3 104.55
68 Dotations aux amort. et provisions			
023 Virement à la section investissement	8 333.56		8 333.56
RECETTES DE L'EXERCICE			
	56 309.00	II	56 309.00
70 Prod. des services, du domaine	213.00		213.00
73 Impôts et taxes	18 202.00		18 202.00
74 Dotations et participations	32 784.00		32 784.00
75 Autres produits de gestion courante	3 110.00		3 110.00
013 Atténuation de charges			
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels	2 000.00		2 000.00
79 Transferts de charges			
72 Travaux en régie			
78 Reprises sur provisions			

	Op. de l'exercice (col. 1)	Résultat reporté (col. 2) (3)	Restes à réaliser N-1 (col. 3) (3)	CUMUL SECTION (col. 1+2+3)
Dépenses	I 84 026.11	D002		
Recettes	II 56 309.00	R002	27 717.11	84 026.11
				84 026.11

(1) hors restes à réaliser

(2) Communes de 100 000 habitants et plus

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté après délibération du conseil municipal. En cas de reprise anticipée, ne reporter en recettes que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement de l'investissement : cf. instruction M14



SECTION Investissement.

en Euros

	DEPENSES	RAR	Proposition	Vote
001	Déficit Investissement 2001		285,56	285,56
16412	Remb. emprunt capital		1837,00	1837,00
2188	Acquisition de matériel	5086,85	5090,00	5090,00
21534	Remb. TVA réseau élect		1125,00	1125,00
2135-032	Restauration Toiture Eglise		27.440,00	27.440,00
2135-031	Amenagement Presbytère -		137.205,00	137.205,00
192	Plusvalue cession.		2000,00	2000,00
	total des Dépenses		174.982,56	174.982,56
	RECETTES.			
1068	Affectation 2001.		23.571,00	23.571,00
10222	ECTVA.		122,00	122,00
1311-031	Sub. Etat. Presbyt		45.888,00	45.888,00
1313-031	Sub. P. Général.		34.416,00	34.416,00
1313-032	Sub. P. Général Eglise 12%		3751	3751,00
2188	Emprunts (22.135 + 34.720) Cession d'immobilisation		56.901 2000	56.901 2000
021	Prélèvement / R. Fonctionnement		166.649 8.333,56	166.649 8.333,56
	total des Recettes		174.982,56	174.982,56

Le Budget Prévisionnel 2002 est approuvé à l'unanimité.
Budget commune 2002 = 259.008,67

Vote du Budget Punitif 2002 CEAS.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 173,74€.

Montant du Budget Global 2002 : 289 008,67 + 173,74 = 289.182,41

Monsieur Richard quitte la séance -

Ordre du jour : renouvellement dun contrat "SEGILOG"

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service "SEGILOG" arrive à échéance le 14 mai 2002. Il propose de le renouveler pour trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte et autorise Monsieur Le Maire à signer le dit contrat pour trois ans.

08.04.2002



Ordre du jour : Echange avec l'Alsace

Monsieur Le Maire fait part de la demande financière de Racine pour inviter Monsieur Le Maire d'EGUISHEIM et ses Adjointes à l'occasion de la 5^{ème} fête de l'arbre et de la Forêt et ainsi envisager la signature d'un pacte d'amitié entre EGUIDHEIM et les 4 communes CHARRAS, COMBIERS, GRASSAC, ROUGNAC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de verser à Racine "Echange avec l'Alsace" 100 €.

Voie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Bernard Bouchet a suivi tous les trois Communes avec l'entreprise GARCIA de St Léon / S&S 24400. Le devis de réparations s'élève à 8.178,42€ (53.646,92 Frs).

Après en avoir délibéré le conseil décide de contacter une autre entreprise : décision ultérieure.

Le Presbytère

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Jaillard de Mauviel

Il propose de débarrasser le presbytère de tout ce qui reste et balayer compris et de donner à la commune 76,22 Euros.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition, avec l'accord souhaité de Philippe Gouedo.

Journée épiscopienne à Combiers

M. le Maire informe qu'une visite épiscopienne "Roget" aura lieu à Combiers le vendredi 30 Août 2002 vers 18 heures.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like "Boussignat" and "Roget".